

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 juillet 2015, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

2015-07-172 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

2015-07-173 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8, 9 ET 22 JUIN 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 8, 9 et 22 juin au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de corriger le procès-verbal du 8 juin en rayant le nom de madame Martine Charron de la liste des présences et d'y inscrire le nom de monsieur Normand Bélanger, et d'approuver les procès-verbaux des séances du 8, 9 et 22 juin 2015 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2015-07-174 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2015-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2015, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2015-06

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Frais infraction- entente Mont-Laurier	02-120-00-441-00		326.00
Service juridique cour municipal	02-120-00-412-00	326.00	
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		200.00
Service juridique	02-130-10-412-00	200.00	
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		1000.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	1000.00	
Loisirs			
Ent. Rép. Machinerie & équipements parcs	02-701-52-526-00		100.00
Publicité & information	02-701-52-340-00	100.00	
Pièces & accessoires pat. Ext.	02-701-40-640-00		25.00
Vêtements /chaussures/équip. Sécurité	02-701-40-650-00	25.00	
Pièces & accessoires biblio.	02-702-30-640-00		255.00
Publicité & information biblio.	02-702-30-340-00	255.00	
Travaux publics			
Services scientifiques honoraires professionnels	02-322-00-411-00		500.00
Vêtements, chaussures équipements de sécurité	02-322-00-650-00	500.00	
Immatriculation véh. Dir. Voirie	02-321-00-455-00		252.00
Services juridiques adm. Voirie	02-321-00-412-00	252.00	
Services scientifiques honoraires professionnels	02-322-00-411-00		500.00
Vêtements, chaussures équip. De sécurité	02-322-00-650-00	500.00	
	GRAND TOTAL	3158.00 \$	3158.00 \$

ADOPTÉE

2015-07-175

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE AU 10 JUILLET 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 juillet à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	197 402.78 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	79 460.03 \$
AUTRES DÉPENSES.....	37 989.37 \$
TOTAL DU MOIS.....	314 852.18 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2015-07-176

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge exprime son opposition à la nouvelle nomination que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire se donner ;

CONSIDÉRANT la confusion que cela pourrait causer dans la même région administrative ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de la Municipalité de Rivière-Rouge afin de convaincre la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge de désigner leur municipalité sous une autre désignation que « Municipalité de La Rouge ».

ADOPTÉE

2015-07-177

ÉTATS FINANCIERS 2014 DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2014 du Parc Régional de la Montagne du Diable soient acceptés et déposés aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE

2015-07-178

MODIFICATION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2015-06-152 soit modifiée en annulant la réserve financière suivante qui a été inscrite par erreur et qu'elle soit annulée du surplus accumulé 2014, soit :

- Paroisse de Ferme-Neuve 228.97 \$
59-140-10

ADOPTÉE

2015-07-179

REMBOURSEMENT DE TAXES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 121.48 \$ plus les intérêts de 0.81 \$ pour un total de 122.29 \$ applicable à l'année 2015 payable à madame Francine Morin pour le dossier contribuable du matricule 9171-18-4742 à la suite de correction dudit dossier par l'évaluateur et ce à la suite de la réforme cadastrale.

ADOPTÉE

2015-07-180

RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL COMPARATIF 2014-2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt le rapport budgétaire de janvier à juin 2015 et le comparatif de l'an 2014 pour la même période.

ADOPTÉE

2015-07-181

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES - TRONÇON VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ASCENSION

ATTENDU QUE la demande de la part d'Un Québec branché sur le monde pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension;

ATTENDU QUE le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçon entre Rivière-Rouge et L'Ascension);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, ladite entente.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

M. Yvon Forget quitte la réunion, il est 19h40.

2015-07-182 SALAIRE DES ÉTUDIANTS(ES) POUR LE TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la rémunération des étudiants(es) qui seront engagés(es) pour la saison 2015 pour le terrain de jeux de Ferme-Neuve soit fixée à 10,55 \$ l'heure pour une durée de 7 semaines débutant le 22 juin.

Cassandra Richer
Marilou Lachaine-Mathieu
Vincent Poudrier
Karianne Beauchamp.

ADOPTÉE

2015-07-183 PAIEMENT DU QUATRIÈME VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 18,746.73 \$ soit versée comme quatrième versement au fonds de roulement pour la surfaceuse électrique du centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

M. Yvon Forget réintègre son siège, il est 19h50.

2015-07-184 PAIEMENT DES TRAVAUX « PARC ROSINA-AUBIN-PICHÉ »

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 77,251.95 \$ avant taxes à Construction Lavallée inc., représentant 90% du paiement, pour la construction du jeu d'eau, composantes aquatiques et autres frais, suite à la recommandation du directeur des loisirs, Monsieur André Lachaine.

QUE la retenue de 8,583.55 \$ avant taxes soit versée lorsque tous les travaux et matériels seront reçus ou terminés à la satisfaction de la Municipalité.

ADOPTÉE

2015-07-185

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR LA MAISON PHILIBERT, AU 438, 11^E RUE, LOT 5 113 550, ZONE RES-20 (DRL 150116)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée la Maison Philibert et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la véranda actuelle et de l'agrandir, le mur avant est situé à 3.29 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrits à la marge de recul avant. L'agrandissement suivra le mur OUEST de la résidence sans empiéter d'avantage.

Le tout tel que spécifié au règlement n° 23 relatif au zonage pour la zone RES-20.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 juin 2015, portant le numéro CCU-137-06-15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par la Maison Philibert afin de permettre l'empiètement de la véranda actuelle et de l'agrandir, le mur avant est situé à 3.29 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrits à la marge de recul avant. L'agrandissement suivra le mur OUEST de la résidence sans empiéter d'avantage, tel que décrit et démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau sous les minutes 7620 en date du 10 juin 2013, le tout pour le 438, 11^e Rue, à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 5 113 350, au cadastre du Québec, zone RES-20.

ADOPTÉE

2015-07-186

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR PIERRE-MARC BILODEAU, DU 5, CHEMIN DU LAC-OUELLETTE, LOT 5 090 065, ZONE REC-04 (DRL 150104)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Pierre-Marc Bilodeau et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure

► afin de permettre l'empiètement du mur NORD de la résidence situé à 12.02 mètres au lieu de 18 mètres prescrits à la marge de recul de la ligne des hautes eaux.

► Afin de permettre l'empiètement de la galerie située à 9.52 mètres au lieu de 18 mètres prescrits à la marge de recul de la ligne des hautes eaux.

► Afin de permettre l'empiètement du coin NORD-OUEST situé à 5.51 mètres au lieu de 18 mètres prescrits à la marge de recul de la ligne des hautes eaux.

Le tout tel que spécifié au règlement n° 23 relatif au zonage pour la zone REC-04.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 juin 2015, portant le numéro CCU-136-06-15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Pierre-Marc Bilodeau, afin 1) afin de permettre l'empiètement du mur NORD de la résidence situé à 12.02 mètres au lieu de 18 mètres prescrits à la marge de recul de la ligne des hautes eaux.

2) Permettre l'empiètement de la galerie située à 9.52 mètres au lieu de 18 mètres prescrits à la marge de recul de la ligne des hautes eaux.

3) Permettre l'empiètement du coin NORD-OUEST situé à 5.51 mètres au lieu de 18 mètres prescrits à la marge de recul de la ligne des hautes eaux, tel que décrit et démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux sous les minutes 10987 en date du 15 mai 2015, le tout pour le 5, chemin du Lac-Ouellette à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 5 090 065, au cadastre du Québec, zone REC-04.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement n° 23 relatif au zonage afin d'agrandir la zone RU-06 à même la zone RES-04, pour autoriser l'extraction sur le lot 5 090 345.

2015-07-187

**AUTORISATION DU DEUXIÈME VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT
POUR LA NIVELEUSE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 9 562.33 \$ soit versée comme deuxième versement au fonds de roulement pour la niveleuse.

ADOPTÉE

2015-07-188

ACHAT D'UNE RUE – SABOCA INC.

ATTENDU QUE la compagnie Saboca inc. désire céder une rue connue sous le cadastre 5 090 388 ;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas la prendre en son entier, puisqu'une section de la rue n'est pas actuellement habitée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition pour une section de rue soit: sur le chemin du Lac Pionnier, partie du lot 5 090 388, avec Saboca inc. pour la somme de 1.00 \$. Le vendeur devra prendre les démarches nécessaires afin de faire corriger le cadastre afin que celui-ci réponde aux attentes de la municipalité. Les frais de notaire, d'enregistrement, d'arpenteur-géomètre et de lotissement, sont à la charge de Saboca inc..

ADOPTÉE

2015-07-189

OUVERTURE DE SOUMISSION CONCASSAGE DE PIERRE MG-20, FN-15-V-09

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par soumission par invitation pour le contrat de concassage de pierre MG-20 pour la Municipalité de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit :

- 2626-3350 Québec inc.
12.00 \$/la tonne métrique

- V.Meilleur et Frères inc.
6.79 \$/la tonne métrique
(avant taxes)

CONSIDÉRANT que selon un rapport du directeur des travaux publics, les soumissionnaires sont conformes à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de concassage de pierre MG-20 pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour la saison 2015, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à «V. Meilleur et Frères inc. » à raison de 6.79 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec ceux-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2015-07-190

ACHAT DU LOT 5 090 345 (SABLIÈRE / GRAVIÈRE)

ATTENDU QUE la municipalité recherche depuis quelque temps, un site pouvant être utilisé pour ses besoins de gravier pour ses chemins;

ATTENDU QUE le lot 5 090 345 répond à tous les critères que les membres du conseil se sont fixés ;

ATTENDU QUE pour exploiter ce lot, la Municipalité devra faire la coupe de bois afin d'avoir accès au gravier ;

ATTENDU QUE l'achat se fera 1° pour le terrain et 2° pour la coupe de bois à deux propriétaires différents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité fasse l'acquisition du lot de terre cadastre numéro 5 090 345 appartenant à Monsieur Jean-Pierre Léonard du 2880 rue des Épinettes à Mont-Laurier au coût quatre-vingt-dix mille dollars (90,000\$) plus les taxes applicables.

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat et autres documents nécessaires à la transaction.

Afin d'acquitter l'achat, la Municipalité utilisera la somme de cent trois mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et cinquante centièmes de dollars (103 477,50 \$) à même son surplus budgétaire 2014.

QUE Me Jacinthe Fex, notaire soit mandatée à préparer les contrats nécessaires. Tous les frais sont à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

2015-07-191

ACHAT DU LOT 5 090 345 (coupe de bois)

ATTENDU QUE la municipalité recherche depuis quelque temps, un site pouvant être utilisé pour ses besoins de gravier pour ses chemins;

ATTENDU QUE le lot 5 090 345 répond à tous les critères que les membres du conseil se sont fixés ;

ATTENDU QUE pour exploiter ce lot, la Municipalité devra faire la coupe de bois afin d'avoir accès au gravier ;

ATTENDU QUE l'achat se fera 1° pour le terrain et 2° pour la coupe de bois à deux propriétaires différents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité fasse l'acquisition de la coupe de bois sis sur le lot de terre cadastre numéro 5 090 345 appartenant à J.P. Léonard inc. du 2880 rue des Épinettes à Mont-Laurier au coût quatre-vingt-dix mille dollars (90,000\$) plus les taxes applicables.

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat et autres documents nécessaires à la transaction.

Afin d'acquitter l'achat, la municipalité utilisera la somme de vingt-trois mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et cinquante centièmes de dollars (23 477.50 \$) à même son surplus budgétaire 2014 et puisera à même les surplus réservés pour le projet de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) la somme de quatre-vingt mille dollars (80,000\$).

QUE Me Jacinthe Fex, notaire soit mandatée à préparer les contrats nécessaires. Tous les frais sont à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

2015-07-192

PROTOCOLE D'ENTENTE ROUTE 17 CIP (saison 2015)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec la Zec Lesueur, la Zec Petawaga, et les les pourvoiries suivantes : Club Gatineau, Club Piscatossin, Pourvoirie du Col-Vert inc., Domaine les 4 Vents et la MRC d'Antoine-Labelle le protocole d'entente pour assurer l'entretien estival de la route 17 C.I.P.. Du chemin principal (km 34 au km 61) entre le pont de la rivière Gatineau et la fin du chemin verbalisé de la Municipalité de Ferme-Neuve (intersection

pourvoirie Rabaska), sur une distance approximative de 27 km pour un investissement pour la Municipalité de 2,600.00 \$

Cette entente est valide pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-07-193

REMBOURSEMENT DE FRAIS / INCIDENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics, selon son rapport du 11 juin 2015, recommande le remboursement à Monsieur Jacques Trudel suite à un incident résultant d'une erreur du service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de 438.50 plus les taxes soit un total de 504.17 \$ représentant le coût de réparation.

ADOPTÉE

2015-07-194

REDDITION DE COMPTE - SUBVENTIONS MTQ

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 633,574 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un auditeur indépendant présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial d'audit externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Ferme-Neuve informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2015-07-195

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 87-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 87 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 87-1 modifiant le règlement numéro 87 sur les systèmes d'alarme soit adopté.

ADOPTÉE

2015-07-196

ÉCLATEMENT DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE

ATTENDU que des ventes de terrains sont prévues dans le plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc Régional Montagne du Diable pour les années 2016 et suivantes ;

ATTENDU que plusieurs démarches et discussions devront être entreprises avec les ministères concernés, la Municipalité de Ferme-Neuve, la MRC d'Antoine-Labelle et certains autres organismes ;

ATTENDU que les territoires visés par cet éclatement de territoire du Parc Régional Montagne du Diable, se situent dans les limites de la Municipalité de Ferme-Neuve ;

ATTENDU que le réseau routier municipal désert déjà les endroits visés par cette demande ;

ATTENDU que pour la Municipalité de Ferme-Neuve, une telle vente de terrains et de constructions futures, seront des ajouts importants, au niveau de sa richesse foncière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la demande du Parc Régional Montagne du Diable dans sa démarche d'obtenir du ministère des terrains dans les secteurs du Lac Barcaman, la Baie du Diable et du Windigo, et demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'appuyer cette démarche.

ADOPTÉE

2015-07-197

MANDAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate la firme d'ingénierie N. Sigouin Infra-conseils dans les démarches d'obtention du permis nécessaires pour l'exploitation d'une sablière / gravière sur le lot 5 090 2-345 sis sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2015-07-198

MANDAT À LA MRCAL (changement de zonage)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate la MRC d'Antoine-Labelle afin de faire modifier le règlement de zonage pour agrandir la zone RU-06 à même la zone RES-04 afin d'y autoriser l'extraction sur le lot 5 090 345.

ADOPTÉE

2015-07-199

RENFOUEMENT DE LA PETITE CAISSE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le renflouement de la petite caisse pour la somme de 103.17\$, erreur qui suit le dépôt du mois de mai, la dépense sera prise à même le budget au poste budgétaire # 02-130-10-870, remboursement intérêts contribuables.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2015-07-200

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20h40.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER
Directeur général et
secrétaire-trésorier